

Cadre de participation au programme

(Version du 27.03.2018)

1. Public cible et conditions d'admission

1.1. Profil des participant-e-s

Le programme « Santé, Médecine et Société » (ci-après) SMS s'adresse aux doctorant-e-s dont l'ancrage disciplinaire est en sciences sociales et humaines et qui abordent des problématiques liées à la santé dans leur recherche ainsi qu'aux doctorant-e-s en médecine, en sciences infirmières, dans les autres professions de la santé et en santé publique. Le programme est ouvert aux doctorant-e-s immatriculé-e-s dans une université suisse ou étrangère.

1.2. Effectifs et inscriptions

Le programme peut accueillir jusqu'à 20 doctorant-e-s par volée. La priorité est accordée aux étudiant-e-s de l'Université de Neuchâtel (a), aux étudiant-e-s immatriculés dans une université affiliée à la CUSO (b), ainsi qu'aux étudiant-e-s inscrit-e-s dans un programme doctoral coordonné par la SSPH+ (c). Les candidat-e-s sont tenu-e-s, dans la mesure du possible, de s'inscrire au programme au début de leur projet de recherche. Il est également possible de s'inscrire uniquement pour un séminaire – moyennant une participation aux frais – et de s'inscrire au programme *a posteriori*.

Concernant les inscriptions, c'est la règle du «premier arrivé, premier servi» qui s'applique, avec décision souveraine du comité de pilotage. Les inscriptions seront acceptées et validées selon l'ordre de priorité suivant :

1. Les doctorant-e-s cités sous lettres a, b et c ci-dessus qui s'inscrivent pour la durée totale du programme ;
2. Les doctorant-e-s qui n'entrent pas dans les catégories a, b et c ci-dessus qui s'inscrivent pour la durée totale du programme ;
3. Les doctorant-e-s et post-doctorant-e-s de l'Université de Neuchâtel ou d'une autre Université désirant suivre uniquement le séminaire d'introduction ou les séminaires thématiques des années suivantes.

1.3. Conditions et critères d'admission

Les candidat-e-s sont tenu-e-s, au moment de leur inscription, de remettre un résumé (env. 250 mots) de leur projet de thèse, avec une emphase sur sa pertinence en regard des questions liées aux sciences humaines et sociales et à la santé ou à la médecine et de faire valider leur inscription au programme par leur directeur de thèse.

1.4. Admission

Le comité de pilotage du programme SMS est compétent pour prononcer l'admission au programme et désigner un ou une responsable parmi ses membres pour assurer le suivi de la candidate ou du candidat.

1.5 Frais de participation

La participation au programme est gratuite pour les participant-e-s de catégorie a) et b) selon le classement de la section 1.2. Elle l'est également pour les doctorant-e-s de l'Université de Neuchâtel ou d'une Université affiliée à la CUSO qui s'inscrivent seulement à l'un ou l'autre séminaire.

Les participant-e-s qui ne répondent pas au critère du précédent paragraphe doivent s'acquitter des frais de participation au séminaire d'introduction et aux séminaires thématiques.

Les montants des frais de participation aux séminaires sont les suivants : CHF 200.- la journée pour les doctorant-e-s et de CHF 300.- pour les postdoctorant-e-s. Cela correspond à un total de CHF 1000.- pour les doctorant-e-s et CHF 1500.- pour les postdoctorant-e-s pour la totalité du séminaire d'introduction, et à un total de CHF 400.- pour les doctorant-e-s et CHF 600.- pour les postdoctorants pour les séminaires thématiques de deux jours.

Il appartient à ces (post)doctorant-e-s d'examiner la prise en charge des frais de participation par leur institution d'origine.

2. Plan d'études

En vue d'obtenir une attestation de participation au programme doctoral SMS, les candidat-e-s doivent valider avec succès chacun des milestones ci-après :

1. Durant la première année, participation au séminaire de construction et d'intégration des savoirs (ci-après séminaire d'introduction) qui implique un travail personnel de préparation (lectures structurées obligatoires et réflexion sur les attentes de la doctorante ou du doctorant par rapport à sa participation au programme), le suivi des cours ex-cathedra et l'engagement dans des séances de travail de groupe et d'échange avec les autres doctorant-e-s et personnes intervenantes.
2. Durant la deuxième et la troisième années, participation à des séminaires thématiques selon les mêmes modalités que le séminaire d'introduction.
3. Durant le programme, réalisation d'un projet personnel, articulé autour de la mise en regard de la thématique de la thèse et d'aspects plus spécifiquement développés dans le cursus SMS. Ce projet personnel pourra notamment prendre la forme 1) d'une présentation ou d'un poster présenté lors d'un séminaire thématique du programme SMS ou 2) d'une présentation ou d'un poster présenté lors d'une conférence nationale ou internationale en santé publique, en médecine ou dans les disciplines couvertes par le programme (par exemple la Swiss Public Health Conference).

3. Langue d'enseignement

La langue d'enseignement est le français, avec quelques cours en anglais ou en allemand en fonction des expert-e-s invité-e-s. Les candidat-e-s devront maîtriser le français au niveau C1 (utilisateur expérimenté) défini selon le cadre européen de référence pour les langues (CECRL) et témoigner d'une bonne maîtrise de l'anglais.

4 Attestation de participation

Une attestation de participation au programme doctoral SMS sera délivrée par le comité de pilotage aux doctorant-e-s qui auront participé à l'intégralité du programme et validé l'ensemble de ses *milestones*.

En cas de participation ponctuelle, des attestations spécifiques de participation (par ex. au séminaire d'introduction) peuvent être délivrées.

La charge de travail est jugée équivalente à :

- 4 crédits ECTS pour la participation au séminaire d'introduction ;
- 2 crédits ECTS pour la participation à chaque workshop de 2ème et 3ème année, soit 6 crédits ECTS au total ; et à
- 2 crédits ECTS pour le projet personnel.

Approuvé par le comité de pilotage le 27 mars 2018